

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 23 janvier 2025

01.2025-23	ADMINISTRATION GENERALE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « reconduction d'abonnement à la plateforme LEXISNEXIS 360 – année 2025 »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de reconduire cet abonnement, et que la société LEXISNEXIS SA, sise 141 rue de Javel – 75747 PARIS cedex 15 dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le bon de commande pour la reconduction de la souscription d'un contrat de mise à disposition de la plateforme de documentation LEXISNEXIS avec la société LEXISNEXIS SA, sise 141 rue de Javel – 75747 PARIS cedex 15, pour un montant de 6 607,20 € HT soit 7 928,64 € TTC.

ARTICLE 2 : de préciser que le contrat sera reconduit pour un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »